

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 2345)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 14

AMENDEMENT

présenté par

Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* De maintenir une valorisation du patrimoine de la foncière stable ou en hausse ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à inscrire la pérennité de la valeur du patrimoine de l'Etat comme mission pour la foncière.

En effet, la création de cette foncière a vocation à concourir à une meilleure gestion du patrimoine de l'Etat, et non à son externalisation. Fixer comme objectif la pérennisation ou la hausse de la valeur du patrimoine de la foncière permet de s'assurer que les produits des éventuelles cessions concourent bien à la rénovation du patrimoine existant ou à l'acquisition de nouveaux actifs nécessaires pour le service public.

Cet amendement permet dès lors de s'assurer que le présent EPIC contribue, notamment grâce aux bonnes pratiques de gestion qu'il est censé mettre en œuvre, à la constitution d'un patrimoine pérenne pour l'Etat, richesse collective des générations futures, et non à la vente à la découpe des "bijoux de famille".